

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un peuple - Un but - Une foi

MINISTERE DE L'EDUCATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT
INSEPS - DAKAR



MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDES POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

POUR L'EMERGENCE D'UN
LEADERSHIP FEMININ : L'ACCES DES
JEUNES FILLES AUX INSTANCES DE
DECISIONS DE L'ASC

M003-25

Présentée par :

FATOU NDIAYE TURPIN

Sous la supervision de :

ISSEU MBAYE
Maîtrise en sciences de
l'Activité Physique
et des Sports

X^{ème} Promotion 2001-2003

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple - Un but - Une foi

MINISTERE DE L'EDUCATION

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP

INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR DE L'EDUCATION

POPULAIRE ET DU SPORT

INSEPS - DAKAR

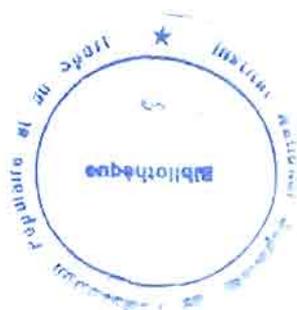


MONOGRAPHIE DE FIN D'ETUDES POUR L'OBTENTION DU
CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'INSPECTEUR DE
L'EDUCATION POPULAIRE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**POUR L'EMERGENCE D'UN
LEADERSHIP FEMININ : L'ACCES DES
JEUNES FILLES AUX INSTANCES DE
DECISIONS DE L'ASC**

Présentée par :

FATOU NDIAYE TURPIN



Sous la supervision de :

ISSEU MBAYE
Maîtrise en sciences de
l'Activité Physique
et des Sports

X^{ème} Promotion 2001-2003

DEDICACES

- * A la mémoire de ma défunte mère Ndella Diop, très tôt arrachée à l'affection familiale le 11 mai 1977. Que la terre lui soit légère.
- * A mon père Saliou Ndiaye pour son soutien moral et ses prières. Que Dieu lui prête longue vie pour nous éclairer encore et encore
- * A mon mari Diaraf Turpin pour son soutien et ses encouragements durant ces deux années de labeur.
- * A mes adorables enfants : Mariane, Joseph, Jalin et Ami. Qu'ils s'arment de courage et de patience pour le long chemin qu'il leur reste à parcourir et que Maman et Papa leur servent de modèles !
- * A toute ma famille, pour l'affection portée en moi.

REMERCIEMENTS

Je tiens à exprimer toute ma gratitude :

- à mon encadreur, Isseu Mbaye, pour son suivi et ses conseils
- au personnel administratif de l'INSEPS
- au corps professoral, pour les connaissances acquises durant ces deux années
- aux camarades de la 10^{ème} promotion

Mes remerciements s'adressent aussi :

- au Réseau Siggil Jigeeen particulièrement à Mme FAYE Amy Ndiaye pour l'appui à la confection de ce document
- à Mme Ndour Rokhaya Gaye qui n'a ménagé aucun effort pour me soutenir par ses conseils et ses encouragements
- à Mme Aicha Kane pour ses conseils et son soutien

SOMMAIRE

<u>Introduction générale</u>	6
<u>Chapitre Premier</u> : Statut des femmes et des jeunes filles dans la société Sénégalaise.....	15
I.1 La position sociale de la femme sénégalaise	16
I.1.1 La vie d'une femme	16
I.1.2 La jeune fille chez ses parents	17
I.1.3 La femme dans le domicile conjugal	17
I.2 La particularité des jeunes filles et jeunes femmes.....	19
<u>Chapitre 2</u> : L'Association sportive et culturelle	21
II.1 Administration et fonctionnement	22
II.2 Fonctionnement	23
II.3 La population de l'ASC selon le niveau d'étude de ses membres	23
II.4 Administration : Les instances de décision de l'ASC.....	24
<u>Chapitre 3</u> : Les contraintes et les stratégies à développer	27
III.1 Les principales contraintes des jeunes filles et jeunes femmes à l'accès aux instances de décision de l'ASC.....	28
III.1.1 : Les contraintes externes et leur influence sur l'attitude des jeunes filles et jeunes femmes	28
III.1.1.2 : Les contraintes de base	28
III.1.1.3 : La supériorité des hommes sur les femmes	30
III.1.1.4 : Le rôle des médias.....	30
III.1.1.5 : L'ignorance des fondements idéologiques.....	31
III.1.2 : Les contraintes internes	31
III.1.2.1 Le complexe d'infériorité	31
III.1.2.2 La routine.....	32
III.2 : Les stratégies à développer	32
III.2.1 Les potentialités et les opportunités existantes	32
III.2.2 L'identification des facteurs nécessaires au renforcement du pouvoir des jeunes filles et des jeunes femmes.....	33
* Les centres d'intérêt importants.....	33
* Stratégie d'identification des centres d'intérêt importants.....	35
III.2.3 : Dispositif d'appui aux jeunes filles et jeunes femmes.....	36
* Le point de départ et le cadre de l'intervention.....	36
* Définition du genre	36

* Sexe et genre	37
* Approche genre	38
* Stratégies spécifiques à développer	39
- Stratégies spécifiques pour le renforcement institutionnel.....	39
- Stratégies spécifiques pour le renforcement du pouvoir des jeunes filles et jeunes femmes	41
Conclusion	46
 Bibliographie	 50

INTRODUCTION

GENERALE

Après 17 ans de pratique pour un encadrement rapproché des jeunes dans les associations et les mouvements de jeunes, le constat a été fait que les jeunes filles et jeunes femmes étaient complètement marginalisées et confinées dans les tâches ménagères (repas des joueurs, linge) et dans les activités de mobilisation (mobilisation dans les stades.)

En tant que technicienne de l'éducation populaire chargée d'encadrer cette frange de la population, personne ne pouvait être mieux placée que moi pour poser le problème de l'accès des jeunes filles et jeunes femmes aux instances de décision de l'A.S.C.

L'autre raison est qu'en tant que Présidente de l'Association pour le Développement de la Femme et de l'Enfant au Sénégal (ADFES), l'étude d'une telle problématique n'est qu'un prétexte pour prendre réellement en charge les préoccupations des jeunes filles dont souvent les activités sont diluées dans celles des femmes.

Dans les années 80, de nombreux pays africains n'ont eu comme choix que la voie ardue de l'ajustement structurel. Or pendant longtemps, les programmes d'ajustement structurel ne se sont guère souciés du bien être de la population. Leurs préoccupations étaient plutôt centrées sur le redressement macro-économique. Cela a, entre autres effets, entraîné des mesures drastiques de contrôle fiscal, d'élimination des subventions, de la libéralisation des échanges, de la privatisation et de la dévaluation. Les politiques d'ajustement structurel imposées par les institutions de Bretton Woods (Mbaye, 2001) ont creusé le fossé qui existe entre les couches sociales. Ainsi la femme qui s'est avérée être la principale victime de la paupérisation galopante de la société, du fait de sa

position sociale, de la forte migration de la gent masculine et de la démission d'une certaine frange des hommes de leur responsabilité familiale.

A partir des années 90, on assiste à une volonté affirmée de lutte contre la pauvreté. Ainsi le sommet mondial sur le développement social tenu à Copenhague en 1995 a fixé comme objectif une réduction de la pauvreté de sortie de crise à l'horizon 2015 (MFEF, 1993). Cependant les performances économiques enregistrées n'ont pas contribué à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire substantiellement la pauvreté. Sur la base d'une ligne de la pauvreté correspondant à une consommation de 2 400 calories par personne et par jour, la première enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM-I) a permis d'évaluer la proportion des ménages en dessous du seuil de pauvreté à 57% en 1994.

Avec les premiers résultats du QUID (Questionnaire Unifié des Indications de Développement de l'ESAM-2), le retour de la croissance enregistré sur la période 1995-2001 n'a pas suffi à garantir une réduction significative de la pauvreté. Le phénomène est si massif qu'il n'est plus impossible de l'ignorer et les femmes et les jeunes filles en sont les premières victimes.

Au Sénégal, la promotion des droits fondamentaux demeure un axe prioritaire du gouvernement. En effet, l'analyse de la situation juridique de la femme sénégalaise a fait ressortir un environnement juridique favorable. Tout récemment, la Constitution sénégalaise a posé le principe de l'égalité entre les sexes et inclut dans son préambule la référence à la convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF.) Cette convention constitue l'un des instruments juridiques internationaux les plus marquants au plan externe en ce qui concerne la

promotion des droits de la Femme que le Sénégal a ratifié d'autant plus que les conventions internationales ont une valeur supérieure à celle des lois et lient les Etats juridiquement ou moralement.

Parmi les instruments juridiques internationaux ratifiés par le Sénégal et qui prônent cette égalité on peut citer :

- La charte des Nations Unies qui proclame l'égalité des droits entre l'homme et la femme.
- La déclaration universelle des droits de l'homme qui dans ses articles 1 et 7 reprend le principe d'égalité, et dans son article 20, le principe de non-discrimination et le droit de chacun de prendre part à la direction des affaires politiques de son pays.
- Les pactes internationaux sur les droits économiques sociaux et culturels relatifs aux droits civils et politiques du 10 décembre 96.
- Les différentes conférences et déclarations notamment la déclaration et le programme de Vienne adopté le 25 juin 1993.
- La déclaration de Beijing sur les femmes en 1995.

Dans cet ordre d'idée, des instruments juridiques régionaux ont été également signés et ratifiés par notre pays. Il s'agit essentiellement de la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADDHP) adoptée par l'OUA le 26 juin 1981. Cette Charte apparaît comme un des outils fondamentaux de promotion et de protection des droits individuels et collectifs de la personne humaine dans le contexte culturel africain (Collectif, 1998).

En matière de législation nationale, il y a entre autres :

- Une constitution portant sur le droit à l'égalité juridique de tous les citoyens, à l'éligibilité et au vote.
- Des textes législatifs et réglementaires concernant les codes de la famille, du travail, de la fonction publique et pénale (réprimant le harcèlement et les mutilations génitales féminines.)

Le Plan National d'Action pour la Femme (PANAF, 1996), sous l'égide du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MFEF) a souligné la centralité de la femme dans la problématique du développement durable. Nous notons lors du dernier mandat de M. Abdou DIOUF (ex-président de la République du Sénégal) une percée relative à la délimitation des champs et positions des femmes à l'intérieur du gouvernement. Ces dernières, naguère limitées aux Ministères sociaux, ont occupé des postes dans des secteurs stratégiques comme les finances et les communications. Lors du premier bilan d'étape de la coalition au pouvoir au lendemain de l'alternance des ruptures ont été évoquées, notamment l'ouverture de la fonction de commandement territorial par tradition hermétique aux femmes. On a assisté par ailleurs à quelques nominations très fortes au plan symbolique. C'est le cas de la nomination d'une femme 1^{er} Ministre. Tous ces faits traduisent la volonté politique du chef d'Etat de faire accéder les femmes à des postes de décisions.

Egalement, le PANAF, (entre autres questions), s'intéresse particulièrement au problème de la sous représentation des femmes dans les instances de décisions et s'est fixé comme objectifs d'atteindre la barre des 25% à travers des stratégies dont l'une des plus importantes, et qui nous intéresse dans le cadre de cette étude, est le développement d'un leadership ayant comme cible la jeune fille. Pour atteindre un tel objectif, la nécessité s'impose de forger une jeunesse instruite, ambitieuse, et consciente des enjeux du monde actuel. Il

devient donc irréalisable d'écarter du processus de développement une composante essentielle de cette jeunesse, à savoir les jeunes filles dont les activités sont souvent diluées dans celles des femmes, même si le constat est fait qu'on ne peut pas parler de cette frange de la population sans pour autant faire référence aux femmes. En effet, comme le souligne DARWIN « Si la survie humaine est aujourd'hui le problème le plus urgent du monde et si les femmes sont essentielles à cette survie, alors la participation de la femme au pouvoir est indispensable pour qu'émergent des solutions de crise. » Cette citation souligne l'urgence et la nécessité de renforcer le leadership féminin. Bien que les femmes soient actives et dynamiques dans la vie sociale, économique et politique, leur rôle n'est pas toujours reconnu, ni récompensé à sa juste valeur. En dépit des avancées notées, le rôle dévolu aux femmes et jeunes filles dans tout ce qui relève de la prise de décision est resté très marginal. Par conséquent, le changement de la vision et la qualité d'un leadership féminin ne pourront pas encore inspirer pleinement les orientations politiques dont les femmes sont encore trop absentes (Faye, 2000). IL reste donc à créer cette masse critique de jeunes filles et de jeunes femmes pour qu'enfin on ne décide plus à leur place et pour qu'enfin elles prennent activement part à la définition des priorités et aux choix qui les concernent et qui affectent leur vie. C'est pourquoi, il urge aujourd'hui de revisiter et de réfléchir sur l'accès des jeunes filles aux instances de décision dans les Associations Sportives Culturelles (ASC) pour l'émergence d'un leadership féminin fort au sein de la jeunesse. Les jeunes sont, non seulement les artisans de leur propre vie, mais aussi les bâtisseurs de la société de demain, voire les baromètres de celle d'aujourd'hui. L'ASC pourrait être pour les jeunes filles le lieu privilégié où elles apprendraient à rompre le silence et à s'exprimer sur leurs besoins et aspirations.

La participation des jeunes au processus de développement est une condition sine qua non de développement. La résolution des Nations Unies du 13 mars 1996, portant sur le programme d'action mondial de la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà, mentionne parmi les dix domaines prioritaires retenus comme axe du plan d'action mondial de la jeunesse, la pleine et effective participation des jeunes à la vie et à la prise de décision (Diop, 2001).

Egalement, la plate forme de Beijing établit avec netteté le lien entre développement et participation de la femme à la prise de décision, «en généralisant une participation égale des femmes et des hommes à la prise de décision, on établira un équilibre qui correspondra mieux à la composition de la société. L'égalité de la prise de décision assure une fonction d'équipage sans laquelle il ne saurait y avoir d'intégration réelle de la notion d'égalité au niveau de la prise de décision. A cet égard, la participation égale des femmes à la vie politique joue un rôle clef dans leur promotion. Une participation égale des femmes à la prise de décision constitue non seulement une exigence de simple justice ou de démocratie mais peut également être considérée comme une condition nécessaire à la prise de décision. Les objectifs d'égalité de développement et de paix sont impossibles à réaliser.» (COFDEF, 2002)

Ces associations de quartiers communément appelées A.S.C étaient dans le temps uniquement intéressées par les activités sportives et particulièrement le foot, donc une affaire d'homme gérée par les hommes. Les réunions se tenaient souvent à des heures impossibles, souvent la nuit où toute bonne femme, selon notre culture, doit être chez elle. Du fait de leur structuration, toute jeune fille ou jeune femme qui le désirait, était admise dans ces associations mais leur rôle se limitait seulement aux tâches socialement dévolues aux femmes à savoir la

préparation des repas des joueurs, leur linge, la mobilisation et l'animation dans les stades, la recherche de fonds par l'organisation de manifestations lucratives.

Également, les plus téméraires qui parvenaient à se hisser à un niveau de responsabilité étaient le plus souvent confinés à la commission féminine.

De nos jours, les Associations constituent de véritables écoles de modelage des individus et d'apprentissage des conduites politiques, dans la mesure où les valeurs socio-culturelles qu'elles véhiculent à travers les membres ainsi que les normes et les modes d'engagement qu'elles rendent possible sont transposables chez les membres en actes politiques.

Elles sont des lieux par excellence de façonnage du caractère et de la personnalité. L'homme politique futur trouve ici le moyen d'apprendre à diriger les hommes et à gérer la chose publique (Diop, 2001).

Aujourd'hui, l'exacerbation de la conjoncture économique, les plans d'ajustement structurel et la dévaluation du F CFA ont fait naître une nouvelle vision dans les Associations de quartier dont la plupart sont orientées vers des objectifs de développement et sans peut être trop exagérer, certains ont soutenu que les associations naissent comme des champignons.

Dans un contexte de crise sociale et économique, les jeunes se donnent l'obligation de s'engager dans la voie de l'auto-prise en charge. Leur propre destin est désormais entre leurs propres mains.

Dans ce contexte, quelle est la vraie place des jeunes filles dans les ASC ?

- Sont-elles véritablement outillées pour influencer le fonctionnement et l'évolution des ASC ?

- Quelles sont les obstacles et contraintes qui limitent leur accès aux instances de décision de l'ASC ?
- Quelles sont les stratégies d'appui et les chances de réussite pour l'émergence d'un leadership féminin fort dans les ASC, telles sont les questions auxquelles l'étude va tenter de répondre.

Le premier chapitre de ce document présentera le statut de la femme et de la jeune fille dans la société sénégalaise. Ce sera aussi l'occasion de reconsidérer la prise de décision dans l'ASC. Le deuxième chapitre permettra de reconsidérer la prise de décision dans l'ASC. Enfin, le troisième chapitre sera consacré à l'analyse des contraintes et des stratégies à développer.

CHAPITRE PREMIER :
STATUT DES FEMMES ET DES JEUNES
FILLES DANS LA SOCIETE SENEGALAISE

I-1. LA POSITION SOCIALE DE LA FEMME SENEGALAISE

Pour comprendre le statut de la femme au Sénégal, il faut d'abord préciser le sens du concept Statut. Le Petit Robert définit le Statut comme une situation de fait, comme un ensemble de lois qui concerne l'état ou la capacité d'une personne. Le mot statut s'explique à partir des facteurs comme l'identité sociale, les droits et devoirs de l'individu qui l'élaborent à partir d'une culture. Mais il semble nécessaire d'étendre le sens et de le rapprocher de la notion de rôle. La façon dont l'individu joue son rôle reflète une adhésion de sa personnalité aux exigences de son milieu social. En conséquence, la personne peut accepter ou refuser son rôle, l'assumer ou le jouer pleinement. Dès lors, il s'ensuit nécessairement une prise de conscience de soi d'une part, de soi face aux autres d'autre part. Les attitudes et comportements de la personne pour l'essentiel sont déterminés par l'idée que les autres ont d'elle. En somme, le statut social de la femme peut être défini par la diversité des rôles qu'elle peut être appelée à jouer dans la société. Dès la naissance, la vie sociale semble être déterminée selon que l'on naît sous le sexe masculin ou féminin avec des rôles et statuts différents, concrétisés par une division spatiale des activités (Mbaye 2000).

I.1.1. La vie d'une femme

Si l'homme est le maître incontesté de la famille en tant que tel, il détient le pouvoir de prendre les décisions, la femme, elle, est uniquement au service de la famille, car une « bonne femme » est celle qui est soumise au mari et aux autres hommes de son entourage, vacant à ses activités quotidiennes sans plaintes au nom des traditions ou religions. En fait, elle évolue sans identité propre, puisque

durant toute sa vie, elle passe de l'autorité du père à l'autorité du mari où elle augmente le patrimoine de l'homme en veillant à être une «bonne femme.»

I.1.2. La jeune fille chez ses parents

Dès le bas âge, la petite fille est préparée à être une «bonne femme» dans son ménage. Sa place est à côté de sa mère où elle apprend les travaux ménagers et la soumission et partant, se prépare à tout supporter dans la culture du silence. Cette phase d'apprentissage se passe dans le respect et la mise à disposition totale, non seulement de ses parents et autres adultes de la famille, mais aussi des jeunes garçons qui à leur tour doivent aussi apprendre à bien jouer le rôle de chef de famille.

I.1.3. La femme dans le domicile conjugal

Le domicile conjugal est le lieu où la femme doit faire preuve de bonne éducation en se mettant aussitôt au service de son époux et de sa belle-famille. En effet, elle doit pouvoir bien jouer ce rôle surtout si elle se trouve dans un ménage polygame (très courant) où elle doit faire face à la concurrence de ses coépouses pour gagner l'admiration de sa belle-famille. En fait, le mariage ne change pas son statut dans sa substance, puisque le pouvoir conjugal se substitue au pouvoir marital. Ce passage d'un pouvoir à un autre est bien décrit par Alder A., dans son livre « La fillette amoureuse de masques » quand il dit : «quand une jeune fille quitte la maison paternelle pour rejoindre le foyer de son mari, ce qui se passe est souvent décrit comme un transfert entre deux hommes de l'autorité et d'un certain nombre de droits, sur une femme qui a fait l'objet de transactions entre les deux groupes échangistes auxquels elle appartient respectivement.»

Nos sociétés sont marquées par le « privilège masculin », la « souveraineté male » pour reprendre Simone De Beauvoir. Comme dans toute logique de domination, des constructions idéologiques ont été faites pour rendre nature l'infériorité de la femme. L'humanité a toujours vécu sous le leadership des hommes, la logique du patriarcat a toujours dominé même si une place centrale est accordée au matrilignage particulièrement chez les wolofs, Sérères et diolas. La tradition a aussi déterminé les domaines dans lesquels les femmes ont pu acquérir leurs expériences de leader, soit, elles deviennent dirigeantes indirectement du fait qu'elles sont nées dans des familles de chefs, soit, elles jouent un véritable rôle de dirigeant à certaines occasions. Ces rôles sont joués lors des négociations de mariage, dans le cadre des relations entre femmes et coépouses, lors des cérémonies d'excision, etc... Egalement, force est de reconnaître que les femmes ont toujours été présentes dans l'environnement politique. L'histoire a révélé de grandes figures féminines qui ont été à l'avant-garde de toutes les luttes et ont joué un rôle aussi important que les hommes dans l'émancipation des nations. Plusieurs exemples peuvent être cités : la princesse Ngoné Latyr dirigea en 1718 l'armée du Cayor et mit en déroute les combattants du chef Maure Nasyr Eddine. En mars 1820, les femmes de Nder, pour ne pas être capturées par les Maures, ont préféré se brûler collectivement pour préserver la dignité et l'indépendance du Royaume de Walo. La figure la plus symbolique de l'histoire de la Casamance n'est-elle pas une femme Aline Sitoé Diatta (Faye, 2002)?

Malgré les nombreux adages et maximes qui reflètent la place prépondérante de la femme sénégalaise, le pouvoir reste entre les mains de l'homme.

I-2. PARTICULARITE DES JEUNES FILLES ET JEUNES FEMMES

Même si le Plan National d'Action de la Femme s'est fixé entre autres objectifs le développement d'un leadership ayant comme cible la jeune fille pour préparer dès maintenant la relève de demain dans son discours, la réalité est tout autre sur le terrain. En effet, il ne prend pas en compte les problèmes spécifiques de la jeune fille dont les préoccupations sont diluées dans la problématique générale de la promotion de la femme.

On ne peut parler de la jeune fille sans faire référence à nos valeurs et coutumes. La socialisation se définit comme l'enseignement des processus déterminés par la société et par lesquels l'individu s'intègre pendant l'enfance à la société. Il s'agit d'une étape décisive de la vie où les conceptions, les valeurs, voire les préjugés acquis pénètrent la personnalité de l'individu et s'y ancrent. Il sera prédisposé à penser de telle manière et à réagir dans tel ou tel sens.

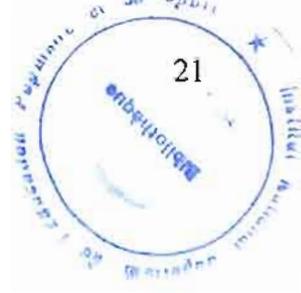
La position sociale ou les rôles et responsabilités des hommes et des femmes restent déterminés par les normes et les valeurs culturelles. Le statut social de la femme sénégalaise demeure largement influencé par sa fonction de reproduction : fécondité, mariage, famille, éducation des enfants. Vu l'importance du processus de la socialisation, il est certain qu'il représente l'occasion ou jamais de favoriser les capacités sociales intellectuelles, émotionnelles et physiques qui, plus tard, renforceront l'aptitude de l'enfant à apprendre aussi bien à l'école que dans la vie.

Cependant, il est important de préciser qu'autant la socialisation peut permettre de développer de telles capacités, autant elle peut, lorsqu'elle est mal

faite, les refreiner. C'est souvent de telles situations dont sont victimes les jeunes filles au Sénégal.

Dès le bas âge, il leur est inculqué une différenciation des rôles selon le sexe. Les garçons sont modelés pour être plus vigoureux, plus curieux, ils devront également avoir une plus grande force de caractère. Quant aux filles, elles sont censées être obéissantes, dociles et ordonnées. Elles seront initiées dès le jeune âge à effectuer les tâches ménagères tandis que les garçons s'exerceront à exiger qu'on les serve bien. En outre, la personnalité de la fille sera fortement teintée d'un sentiment de dépendance des parents et plus tard du mari.

En conséquence, les jeunes filles finissent par associer à leur identité tout un ensemble de croyances et de comportements conformes, qui ne s'appliquent pas seulement à des clichés vécus et auxquels l'entourage aura attaché une réaction déterminée. Le problème va bien au-delà car à la longue c'est tout un état d'esprit qui se forge et qui fait que, même devant des situations nouvelles, l'élément féminin aura un comportement prédéterminé conforme au rôle social qu'on lui assigne.



CHAPITRE II

L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE

II - 1. Administration et fonctionnement

Les ASC étaient régies antérieurement par la loi française de 1901 et aujourd'hui par le Code Sénégalais des Obligations Civiles et Commerciales (loi 68-08 du 26 Mars 1968 et le décret d'application N°76040 fixant les conditions particulières auxquelles elles sont soumises. Les associations à but d'éducation populaire sportives et culturelles sont mixtes et ont en général un idéal commun qui est de contribuer au développement de leur quartier ou cité. Selon l'approche sociologique, l'association est un regroupement d'individus ou un groupement d'association qui partagent des choses en commun, un but, des objectifs, une réalité.

Durkheim définit l'association comme un groupe social organisé selon des règles qui dépendent de la volonté de ses membres. Les associations à but d'éducation populaire ont comme activité celles pratiquées dans les mouvements de jeunesse laïques, confessionnelles etc. Ce sont des activités de formation citoyenne et sociale, de loisir, de participation au développement communautaire. Les associations à but d'éducation sportive pratiquent des activités sportives : foot, hand-ball, athlétisme, lutte, karaté...

Les Associations à caractère culturel s'adonnent à l'art, la littérature, la recherche, l'histoire, la géographie, les activités scientifiques...

Une même Association peut avoir tous ces 03 domaines avec des dominants.

II.2. Fonctionnement

Des études pour élaborer des statistiques officielles s'avèrent nécessaires pour établir un partenariat avec les institutions locales ou privées. Alors qu'elles naissent à tort et à travers, la plupart de ces associations de quartier ne sont pas reconnues officiellement. Néanmoins, certaines structures déconcentrées du Ministère de la Jeunesse et des Sports (Inspection Régionale de la Jeunesse, Centre Départemental d'Education Populaire et Sportive CDEPS) s'attèlent à les recenser en essayant de faire une classification entre les associations formelles, c'est-à-dire, celles ayant reçu leur récépissé du Ministère de l'Intérieur et celles dites informelles.

II.3. La population de l'ASC selon le niveau d'étude de ses membres

- les scolarisés

Ils sont en général des lycéens et des étudiants. Ils occupent souvent des postes de responsabilité et ils ont tendance à délaisser l'ASC une fois les vacances terminées mais cette tendance n'est plus d'actualité devant l'insistance de la crise. En effet il est apparu un nouveau type d'association développant des activités autre que le sport mais dans l'un ou l'autre cas les jeunes filles sont absentes (Ndiaye, 1998).

- *Les non scolarisés*

Les jeunes filles « membres » des ASC se classent dans le lot. En réalité, elles sont à la périphérie, s'occupant des tâches domestiques.

II.4. Administration: les instances de décision de l'ASC

C'est le décret 76-040 du 15 janvier 1976 qui régit l'organisation et le fonctionnement des ASC.

L'Assemblée Générale: c'est l'instance suprême de l'ASC, les grandes orientations y sont décidées. Elle est composée de l'ensemble des membres actifs ou sympathisants. Les activités qui se développent dans les autres instances y sont d'abord validées avant d'être exécutées.

Le Comité Directeur: il est issu de l'assemblée générale et est chargé de mettre en place les grandes orientations sous forme de plans à mettre en œuvre. Cette conception sera soumise à l'AG pour validation. Le Comité Directeur doit toujours rendre compte à l'Assemblée Générale.

Le Bureau Exécutif: il est chargé de l'exécution du plan élaboré par le Comité Directeur et validé par l'Assemblée Générale.

Selon les faits observés sur le terrain, la réalité est tout autre. En effet, une bonne partie des ASC est mise en place pour répondre à un phénomène. Certains problèmes conduits par les pouvoirs publics et les bailleurs de fond exigent des ASC qu'elles soient légalement constituées pour bénéficier de certains appuis financiers et (ou) matériels. Cette perspective a vivement aiguisé l'appétit de

certaines présidents d'ASC, ce qui justifie la gestion paternaliste et non participative de ces organisations mises en place dans ce contexte. Sur de telles bases de départ, ces types de responsables, véritables promoteurs des organisations qu'ils dirigent les considèrent comme l'instrument de leur propre promotion.

En effet, le reste des membres et l'Assemblée Générale ne sont que des supports permettant de se conformer aux prescriptions légales et surtout de se donner des arguments pour prétendre défendre la cause des jeunes de telle ou telle localité.

Généralement, en dehors des informations reçues à propos des adhésions et cotisations, les nouveaux membres ignorent les textes de base de l'organisation et ne jugent pas utile de connaître le système de fonctionnement de l'ASC. Les responsables profitent de cette ignorance parfois volontairement entretenue pour conduire et gérer l'organisation à leur guise. Ainsi, toutes les décisions sont prises par le groupe restreint composé du Bureau.

Or, l'Assemblée Générale, à travers ses sessions ordinaires et extraordinaire est supposée jouer un rôle décisif dans la détermination des axes majeurs et la politique interne de l'organisation. Les assises statutaires de l'Assemblée Générale ne sont pas souvent respectées par les responsables s'ils n'y trouvent pas leur intérêt ou s'ils sentent que leur tenue pourrait les défavoriser (éviction de leur poste, sanctions diverses.)

Le fonctionnement d'une organisation exige de veiller au respect des textes de base. Il s'agit par là de s'assurer que les obligations, les droits et les devoirs des membres et des responsables sont respectés ; que les sanctions prévues en

cas de fautes sont appliquées, que tous les membres sont réellement impliqués dans la vie de l'organisation ; que l'esprit de groupe habite réellement l'ensemble des membres ; que le mode d'alternance aux postes de responsabilités est respecté et surtout que les fonds mobilisés pour les membres (adhésions, cotisations, organisation de manifestations lucratives, subventions...) sont gérés de manière transparente.

Ce sont là autant de points sur lesquels il faut veiller pour s'assurer du fonctionnement d'une organisation car pour bien décider, il est nécessaire que l'ensemble des membres soit consulté en vue de la mobilisation d'une réflexion commune, dans le souci d'une demande participative.

III. LES CONTRAINTES ET LES STRATEGIES A DEVELOPPER

III.1. Les principales contraintes des jeunes filles et jeunes femmes à l'accès aux instances de décisions de l'A.S.C.

Le fonctionnement de la Société Sénégalaise est surtout basé sur les coutumes et traditions avec des pratiques discriminatoires à l'égard des femmes et jeunes filles.

Ces pratiques ont créé des attitudes négatives chez ces dernières qui semblent vivre dans un statut de résignation.

III.1.1. Les contraintes externes et leur influence sur l'attitude des jeunes filles et jeunes femmes

Elles évoluent dans une confusion telle qu'on n'arrive pas à établir des liens exacts de causalité entre les unes et les autres mais sont fortement soutenues les unes les autres. On peut les classer dans 4 grandes catégories :

III.1.2. Les contraintes de base

Elles constituent les racines du phénomène discriminatoire à l'égard des femmes. Bien que les manifestations ou les raisons avancées ne soient pas les mêmes, on arrive toujours à les justifier.

Les traditions et les coutumes ont été élaborées pour faciliter la gestion de la société. Bien que l'idée en soi ne soit pas mauvaise, puisqu'une société ne peut pas bien fonctionner sans normes et identité propres, la pratique pose problème par le fait qu'elles sont considérées inchangeables ou révisables. C'est la société qui les a élaborées et les retoucher serait une déstabilisation ou une

dégradation de cette dernière et mettrait ceux qui les soutiennent (ancêtres) en colère. La culture, on le sait, est au centre de la vie des individus et de la collectivité. Elle est le système de connaissance des valeurs et des croyances autour desquelles s'organise la vie sociale, économique, religieuse et politique. Or, c'est au cœur de cette même culture que semblent s'inscrire les stéréotypes qui sous-tendent et perpétuent l'infériorisation des femmes et jeunes filles sénégalaises. Les femmes inculquent à l'enfant les valeurs sociétales dès sa prime jeunesse. Elles contribuent donc fortement à reproduire le conformisme de la société et donc, les inégalités dont elles sont souvent victimes (Sarr, 1998). Ces inégalités sont intériorisées dans leur inconscient avec une telle force qu'elles en arrivent à reproduire, de génération en génération, le mécanisme de leur domination.

Cette situation est renforcée par une mauvaise interprétation des textes religieux.

Ainsi, les législations qui font une distinction entre les hommes et les femmes se fondent sur une interprétation des traditions culturelles et de la religion.

Les femmes et les hommes de tous les pays, doivent donc décider de la façon de réinterpréter leur culture et leur religion et l'adaptation à leurs besoins et à leurs aspirations. Mais sachant que la participation des femmes à la vie politique et législative est pratiquement restreinte, alors on ne peut véritablement pas affirmer que les femmes jouent un rôle dans la définition du cadre qui régit leur vie. Encore une fois les coutumes ont où s'appuyer et se renforcer d'avantage.

III.1.3. La supériorité des hommes sur les femmes

Elle paraît très superflue si l'on cherche à la comprendre dans une logique où hommes et femmes sont créés dans les mêmes conditions avec les mêmes facultés et les mêmes sens. La supériorité des hommes se crée et s'installe progressivement au sein de la communauté en s'appuyant sur les trois bases de discriminations précitées (coutume, religion, loi)

III.1.4. Le rôle des médias

L'information sur les femmes est abordée de façon marginale et avec beaucoup de subjectivité. Elle est souvent circonscrite dans la rubrique des faits divers. A la radio comme à la télé, les femmes sont principalement à l'animation, à la distraction du public qu'elles doivent songer à égayer du mieux qu'elles peuvent.

Dans les images diffusées à la télévision, spots publicitaires, bandes annonces, clips etc..., la femme n'est pas présentée comme un sujet de connaissance mais comme un objet de plaisir au moins visuel. Son corps est instrumentalisé à des fins commerciales et distractives, de même dans les pièces de théâtre, le stéréotype est celui de la femme au foyer, inféodée, crédule, uniquement aux bons soins de son mari (le plus souvent polygame) et de sa belle-famille. Les médias apparaissent alors comme les principaux canaux de la reproduction de l'inégalité des sexes présentent un profil peu valorisant pour la femme.

III.1.5. L'ignorance des fondements idéologiques des coutumes

Les femmes ignorent le plus souvent le fondement idéologique des coutumes et elles ne peuvent pas maîtriser leurs enjeux et dégager ce qui est nécessaire à leur épanouissement. Elles doivent plutôt veiller à ce que ces coutumes et traditions soient bien respectées par leurs époux et leurs fils pour éviter que le malheur ne frappe la famille. Les conséquences du non respect avancées par les hommes sont de nature à effrayer les femmes qui sont les plus soucieuses du bien être de leurs familles.

III.1.2. Les contraintes internes

Ce sont des comportements et attitudes intériorisées par les jeunes filles et jeunes femmes qui les vivent comme le fait de leur nature féminine. On peut citer :

III.1.2.1. Le complexe d'infériorité des femmes

Les femmes ont accepté et intériorisé leur statut inférieur et le vivent comme une fatalité contre qui il n'y a plus rien à faire. Elles ont développé un certain manque de confiance en soi qui limite toute initiative visant le changement de leur statut dans la communauté. Cette attitude se manifeste par la frustration, la honte ou la peur de s'exprimer sur leur situation. Les engagements à prendre sont très hésités et à première vue on peut penser que les intérêts stratégiques des femmes sont vus de l'extérieur et ne sont pas des réalités vécues. Le vrai problème c'est que les femmes ne s'imaginent pas une société où les relations d'égalité, d'équité entre les hommes et les femmes sont réelles à partir d'une dynamique créée par les femmes.

III.1.2.2.La routine

La théorie de l'adage « l'habitude est une seconde nature » s'applique bien ici. En effet, les femmes vivent d'une façon routinière avec les mêmes activités, le même milieu, les mêmes pratiques etc... Les plus marquants sont : le manque de dialogue, car, depuis leur jeune enfance, les femmes ont vécu des décisions prises unilatéralement par les hommes. Cette habitude est devenue un phénomène naturel et les femmes ne voient pas que leur avis puisse influencer la mise en place d'un tel processus de prise de décision.

III.2. Les stratégies à développer

Considérant les différentes contraintes relevées pour l'accès des jeunes filles et des jeunes femmes aux instances de décisions de l'A.S.C., il est incontestable que leur appui en vue du changement de leur état doit être bien réfléchi et adapté au contexte. Dans ce sens, nous pensons qu'il faut partir de l'exploitation des potentialités et opportunités existantes pour concevoir un dispositif d'appui approprié.

III.2.1.Les potentialités et opportunités existantes

Malgré l'influence des contraintes, certaines potentialités existent et méritent d'être exploitées.

- La familiarité des jeunes filles et jeunes femmes au système traditionnel d'entraide et de solidarité pour les activités de types communautaires (investissement humain) et les cérémonies (mariage, baptême)

- Le développement par les jeunes filles et les jeunes femmes d'activités économiques soutenues par des tontines qui leur permettent de résoudre certains problèmes pour améliorer leurs conditions de vie.
- Le sens de l'organisation acquis à travers le système informel d'entraide entre elles, renforcé par l'émergence de jeunes filles et de jeunes femmes autour d'activités économiques et sociales communément appelée « Tour », (activités organisées par classe d'âge.)
- La volonté réelle de certaines Organisations Non Gouvernementales (ONG) du Nord à soutenir le leadership féminin pour une société juste et équitable où les jeunes femmes s'épanouiront.

III.2.2. L'identification des facteurs nécessaires au renforcement du pouvoir des jeunes filles et jeunes femmes

Ce sont des éléments essentiels qui, lorsqu'ils sont réunis, peuvent influencer les hommes et les femmes, et favoriser des changements souhaités. Il est important que les jeunes filles et jeunes femmes s'en approprient et analysent leur situation par rapport à chaque élément afin d'opérer des choix et réfléchir sur les moyens pour les atteindre.

- Les centres d'intérêts importants

Ce sont des facteurs psychologiques :

- *L'estime de soi et la confiance en soi*

Les femmes doivent comprendre que l'estime de soi est très capitale pour toute entreprise. Elles ne doivent pas se laisser vaincre par leur peur ou la

frustration; donc avoir la volonté et la conviction de faire des activités selon leurs propres idées dans le respect des valeurs qui maintiennent la cohésion du groupe.

- *Capacité d'expression*

Parce que, ce sont elles qui vivent ces problèmes, elles sont mieux placées que quiconque pour les exprimer sous la forme réelle sans risque de déformation. Elles doivent donc être capables de s'exprimer avec détermination et sans complexe.

- *Besoin d'autonomie*

Elles doivent apprendre à créer une situation d'indépendance économique vis-à-vis de leur entourage en s'initiant à des activités économiques bien gérées. La bonne gestion de cette autonomie pour les jeunes filles et les jeunes femmes doit être une préoccupation.

- *Besoin d'information et de formation*

Malgré l'analphabétisme, la quête de connaissances nouvelles pour améliorer son savoir n'est pas à négliger. Toutes les opportunités d'acquisition de connaissance (alphabétisation) ou de renforcement des capacités (formations pratiques) doivent être exploitées.

- *Défense des intérêts*

Toutes les opportunités législatives, religieuses ou coutumières doivent être utilisées pour préserver ses intérêts et se défendre contre tout abus.

- *Force de négociation*

Il faut arriver à un niveau où les jeunes filles et les jeunes femmes doivent développer des stratégies pour améliorer leur statut. Par exemple, s'engager à soutenir la scolarité des petites filles et les encourager à aller à l'école.

• **Les stratégies d'identification des centres d'intérêts**

Nous sommes conscients qu'il n'est pas facile d'atteindre ces centres d'intérêts. Ainsi la réflexion autour du « comment y arriver ? » et les moyens nécessaires s'avère indispensable et devra permettre de dynamiser les jeunes filles et les jeunes femmes et de les encourager à se mettre au centre des réflexions sur leurs problèmes. La base de départ est de faire une étude approfondie sur la problématique en impliquant aussi bien les jeunes garçons que les jeunes filles et jeunes femmes. L'accent doit être mis sur toutes les catégories de jeunes filles et jeunes femmes en cherchant à atteindre même les plus isolées et les minoritaires. Les problèmes exprimés par les unes et les autres sont analysés et regroupés par type d'intérêt et par catégorie sociale.

Chaque catégorie par type d'intérêt doit réfléchir pour se projeter dans le long terme en spécifiant les différentes étapes à franchir pour y arriver et décrivant tout ce qu'il faut réaliser, les moyens pour le faire et le « comment procéder? ».

Un plan d'opérationnalisation réaliste pour chaque catégorie doit être élaboré en tenant compte de tous les facteurs positifs ou négatifs susceptibles d'influencer sa mise en œuvre.

Des discussions sur la faisabilité des différents types d'intérêts qui constituent des défis à relever doivent être engagées avec les différentes catégories. Les conditions de réussite, les interrelations entre les différentes catégories, entre chaque catégorie et l'environnement et les facteurs d'influence ne sont pas à négocier et doivent être identifiées.

III.2.3. Dispositif d'appui aux jeunes filles

C'est l'ensemble des stratégies et moyens à réunir pour un accompagnement efficace.

- *Le point de départ et le cadre de l'intervention*

Pour mieux appréhender le processus de socialisation en rapport avec la personnalité et le statut de la femme, les récents procédés en sciences sociales s'appuient sur la méthodologie de l'analyse du genre. Cette démarche constitue une approche qui permet de se questionner sur la manière dont les statuts et les rôles sociaux sont déterminés par le fait d'appartenir à un sexe.

- DEFINITION DU GENRE

Le genre est un concept encore difficile à appréhender et qui constitue une source de confusion qui se situe tant au niveau du signifiant que du signifié (AFARD, 2000). Bien que des expressions telles que rapports de sexe ou rapports sociaux de sexe sont parfois utilisés mais sans grande clarté ni satisfaction. Par ailleurs, la simple traduction du terme anglo-saxon Gender par genre ne rend ni automatiquement ni exactement le terme anglais. Il arrive souvent que « genre » et « femme » soient confondus. Cependant, l'utilisation du

terme genre est de plus en plus acceptée bien qu'il ne soit pas encore suffisamment répandu. La lenteur de l'acceptation du terme vient en partie du fait qu'en français le genre se réfère davantage à une analyse grammaticale qu'à la structure et la dynamique sociale.

- *SEXE ET GENRE*

Il faut noter que le sexe et le genre se différencient essentiellement par le caractère physiologique et biologique de l'un (sexe) et le caractère social de l'autre (genre). Si pendant longtemps, on a eu tendance à considérer les rôles que les femmes et les hommes jouent dans la société comme étant un prolongement de leur nature, de leur sexe, l'analyse du genre par contre, met l'accent sur le fait que les fonctions que remplissent les membres de la société sont apprises à travers le processus de socialisation (Oakley, 1987, Iman, Mama and Sow, 1997.)

Cette socialisation se fait de façon informelle et formelle dans les institutions sociales telles que : la famille, l'école, la religion, l'économie. La conception du sexe suppose un certain déterminisme, tandis que la conception du genre se réfère à une certaine dynamique sociale à travers laquelle des valeurs sociales, des compétences techniques, des modes de comportement, etc... sont inculqués aux individus et aux groupes sociaux selon certaines suppositions qui ne sont pas nécessairement liées à leur sexe. L'espace social dans lequel ces compétences sont définies et qui sont considérées comme socialement appropriées et non appropriées pour les femmes et pour les hommes, joue un rôle dans l'acceptation, la contestation ou le rejet de ces fonctions pour les hommes ou les femmes (Ndoye, 2001).

- L'APPROCHE GENRE

La question du genre ne s'est pas posée ex nihilo. Elle constitue en fait, une des étapes fondamentales de la réflexion féministe. Elle s'inscrit dans le féminisme et se situe encore plus précisément dans le contexte de la revendication d'une égalité avec les hommes qui est celle de tous les féministes. De plus, elle fait suite à un ensemble de théories et approches du développement qui s'intéresse depuis des années à la question de la femme et surtout de la correction des inégalités entre les hommes et les femmes.

L'évolution idéologique des approches « Intégration des Femmes dans le Développement » (IFD) à « Genre et Développement » (GED), nous montre que le changement ne peut se faire sans les jeunes garçons. En effet, c'est un processus qui vise à emmener les hommes et les femmes à participer comme partenaires à la construction d'un développement durable et équitable.

L'approche genre et développement, comme démarche pour la correction des inégalités est utilisée vers les années 80 dans les approches de mise en œuvre et d'évaluation du développement. Le terme genre apparaît néanmoins en 1972 dans le livre « Sex, Gender and Society » écrit par Ann Oakley.

L'approche genre ne s'intéresse pas à la femme comme catégorie isolée, mais à travers le faisceau de relations avec les autres catégories sociales et tient naturellement compte de la différence entre les sexes (biologie) et le genre qui procède d'une différenciation socio-culturelle liée à des facteurs idéologiques.

- Les stratégies spécifiques à développer

Il faut être conscient que la définition des stratégies pour une meilleure implication des jeunes filles et jeunes femmes aux instances de décisions de l'A.S.C, n'est pas chose aisée, car il faut tenir compte des contraintes du milieu (externes et internes aux jeunes filles et jeunes femmes), de l'hétérogénéité du milieu (différentes catégories) et des interactions entre les opportunités et les contraintes dans le milieu.

Nous donnons quand même quelques propositions qui peuvent servir de base de réflexion.

- Les stratégies spécifiques pour le renforcement institutionnel

Il est nécessaire que le Ministère de la Jeunesse définisse clairement dans sa politique de jeunesse l'appui qu'il compte apporter à cette frange de la population dont les préoccupations ne sont pas spécifiquement prises en compte mais plutôt intégrées dans celles des femmes.

La politique genre

La politique d'intervention de l'Institution devra intégrer les aspects genre dans la formulation de ses visions, missions, objectifs, stratégies. Cet exercice devient une obligation si l'institution a une option claire pour l'application du genre dans ses interventions.

Il ne s'agit pas de changer une politique mais d'intégrer ces aspects en veillant à ne pas s'écarter de la vision de l'institution.

Les programmes et le personnel

Les programmes doivent être formulés ou ajustés en intégrant les aspects genre. Du moment que la politique est claire, la pratique de genre dans l'exécution des programmes ne doit pas être un fait du hasard ou seulement de ceux qui sont sensibilisés mais les aspects à considérer doivent ressortir clairement dès la formulation au niveau des orientations stratégiques

Renforcement des capacités du personnel

La mise en œuvre du processus étant rigoureuse, le renforcement des capacités du personnel dans ce domaine devient une priorité. Il ne s'agit pas de comprendre la signification des mots mais de rendre effective leur applicabilité dans le travail avec les populations concernées (A.S.C.)

Suivi de la pratique

Il ne suffit pas d'intégrer les aspects genre dans les activités mais être soucieux des résultats obtenus. Pour ce faire, le suivi doit être clairement défini en faisant attention aux résultats qualitatifs. Le suivi doit aussi permettre d'assurer que les prévisions ne se limitent pas seulement aux documents mais que la pratique soit bien réelle.

- **Les stratégies spécifiques pour le renforcement du pouvoir des jeunes filles et jeunes femmes.**

Compte tenu de la difficulté pour les jeunes filles et les jeunes femmes d'acquérir tous les centres d'intérêts présentés à cause de la délocalisation du lien entre le changement souhaité et les contraintes du milieu, il faut une rigueur et une efficacité dans l'accompagnement.

Les capacités à acquérir pour développer un bon leadership féminin :

- **Les capacités personnelles** (l'estime de soi, la confiance de soi.)

Les jeunes filles et jeunes femmes doivent se sentir capables de s'exprimer sur leurs problèmes et de la façon dont ils doivent être résolus. Elles doivent être capables de s'engager dans le processus de changement favorable à leur épanouissement.

- **Les capacités sociales** (solidarité , entraide, cohésion sociale).

Elles doivent se soutenir mutuellement quelle que soit la catégorie sociale dans laquelle elles se trouvent, sans ignorer la présence des hommes et créer des conditions qui vont emmener les hommes à les soutenir pour une cohésion de la société.

- **Les capacités intellectuelles** (éducation, formation...)

Ces aspects ne portent pas seulement sur l'alphabétisation mais aussi sur la formation pratique et technique pour qu'elles réfléchissent mieux sur leur vie.

- **Les capacités économiques** (moyens financiers.)

Ces capacités doivent les emmener progressivement vers une autonomie financière pour ne pas dépendre plus tard de leurs maris.

- **Les capacités politiques** (organisation, négociation, lobbying.)

Elles doivent constituer une force pour susciter le changement afin qu'elles soient considérées dans la société comme des personnes capables de décider de leur vie et du fonctionnement de la société.

L'accompagnement devrait aussi porter sur un appui à un plan d'opérationnalisation des actions élaborées par les bénéficiaires eux-mêmes. Dans cette logique, l'appui est apporté à une dynamique qui s'est déjà créée mais a besoin d'être conseillée pour arriver aux résultats escomptés.

Programmes intégrés, ouverts et planifiés

Le renforcement des compétences des jeunes filles et jeunes femmes suppose qu'il faille travailler aussi bien sur les intérêts stratégiques que sur les besoins pratiques. Car la résolution des problèmes pratiques (besoin de se nourrir, de se vêtir, de se soigner, etc...) simplement ne peut contribuer au changement des rapports.

La politique d'appui aux jeunes filles et jeunes femmes devant répondre elle-même à la politique globale et aux moyens de l'institution et des partenaires financiers, il est très important de tisser des relations avec les autres

institutions ayant en charge cette cible pour une complémentarité des appuis et répondre efficacement à l'opérationnalisation du plan du bénéficiaire.

En tenant compte de ses moyens humains, matériels et financiers, chacun doit planifier ses actions à court, moyen ou long terme pour éviter, soit le débordement, soit les grands écarts entre les intervenants.

Les moyens à combiner

Ils portent sur les conditions matérielles et pratiques nécessaires à la réalisation de la stratégie.

La stratégie décrite suppose que les différentes étapes sont analysées de bout en bout par les concernés eux-mêmes et les autres secteurs qui interviennent dans le processus donnent seulement un appui sans s'imposer et se rendre à tout prix indispensables.

Il est indispensable qu'elles soient réellement intéressées et déterminées à résoudre les objectifs fixés.

Pour cela, elles doivent être confiantes et convaincues de leur capacité à faire face aux défis. En plus de cette mise en confiance, il faut qu'elles soient engagées à s'investir pour que chaque étape de leur planification soit réalisée dans le respect optimal du plan d'opérationnalisation élaboré à partir de leur effort. Donc elles doivent être conscientes que la réalisation de ce plan dépend en grande partie de leur degré de mobilisation, d'organisation et d'implication dans les différentes activités.

Entre les différentes catégories (intellectuelles, analphabètes, etc...), il doit y avoir une solidarité réelle en vue d'un soutien mutuel entre les jeunes filles et les jeunes femmes. Les expériences vécues dans une catégorie peuvent être partagées avec les autres soit, pour renforcer leur capacité soit, pour corriger des erreurs déjà commises.

Évoluant dans une même société, et sachant qu'ils sont les tenants de la plupart des contraintes, des jeunes filles et jeunes femmes, elles ne peuvent pas évoluer en ignorant leur présence. En retour, il est capital que les jeunes garçons apportent leur soutien aux jeunes filles et jeunes femmes à tous les niveaux et pour toutes les activités. La valeur de cette caution est incontestable d'autant plus qu'elle facilitera la création des conditions favorables pour une mobilisation des jeunes filles et des jeunes femmes pour la défense de leurs intérêts et renforcera la mise en confiance.

Les agents de développement

En tant qu'accompagnateurs du processus, ils doivent faciliter sa mise en œuvre en assurant une médiation entre les garçons et les jeunes filles et jeunes femmes. Il est important qu'ils maîtrisent les outils et méthodes utilisés pour éviter des dérapages susceptibles de destabiliser la communauté. Le souci de mettre le plus possible les jeunes filles et les jeunes femmes au centre du processus doit être permanent en s'assurant que les conditions de mise en confiance des jeunes filles et jeunes femmes se mettent progressivement en place.

Leurs comportements et attitudes doivent être de nature à favoriser leur intégration facile et le plus tôt possible dans le milieu. La sensibilisation

permanente des garçons, des jeunes filles et jeunes femmes doit s'inscrire durant tout le processus pour favoriser des changements harmonieux et pacifiques.

CONCLUSION

Le mouvement associatif sénégalais est en pleine effervescence. Les jeunes sont en train de se mobiliser pour prendre en charge leur propre destin, suite au désengagement des pouvoirs publics dû à la crise économique et à la libéralisation.

Dans ce contexte, les ASC sont des outils importants pour la promotion du développement participatif, et en leur sein, collaborent deux catégories d'acteurs, les jeunes filles et jeunes garçons. Or, dans un développement qui se veut participatif, il est nécessaire que les jeunes filles et jeunes femmes, en tant que public visé et principales actrices, non seulement, acceptent que leur statut inférieur soit un fait de culture et non de nature, mais encore s'expriment sur leurs intérêts stratégiques et prennent une place de choix dans les actions qui visent l'amélioration de leur statut, (cette célèbre maxime le confirme : «le bonheur des hommes dépend de leurs pensées, de leurs paroles et de leurs actes»). La rupture de ce silence devient donc indispensable d'autant plus que c'est ce qu'elles auront déterminé comme besoins et changements favorables à leur épanouissement qui permettra d'identifier les principaux axes des interventions en leur faveur.

Dans la promotion du développement participatif, les associations peuvent être cadre d'apprentissage pour l'émergence d'un leadership féminin mais compte tenu de l'effectif des femmes et jeunes filles dans ces organisations, il est important qu'elles soient mieux outillées pour pouvoir contribuer à la prise de décisions car celle-ci est une opération complexe qui exige des jeunes garçons une plus grande ouverture et des concernés, un engagement certain.

Le changement qualitatif de la condition de la femme et de la jeune fille passe inexorablement par le changement des représentations sociales sur elles.

Un changement sociétal passe par le changement du discours produit sur cette société dans tous les domaines de la vie.

Pour de meilleures relations « garçons/jeunes filles et jeunes femmes », le rôle que ces dernières doivent jouer dans les associations doit dorénavant être appréhendé dans leur rapport avec les garçons et dans leur capacité à être au centre du changement de leur statut dans l'A.S.C. où elles sont en dehors des instances de décisions. La pleine participation des jeunes filles et jeunes femmes à la prise de décisions est une opération complexe qui exige des hommes, une prédisposition à contribuer à la réussite de l'opération, et des femmes, l'acquisition préalable de certaines compétences et l'adoption d'une démarche pouvant leur permettre de se positionner dans le champ de la prise de décision et partant, favoriser l'émergence d'un leadership féminin.

Une telle démarche doit favoriser la recherche permanente de la participation active des jeunes filles et jeunes femmes à toutes les étapes du processus de changement de leur statut et l'intervention de plusieurs acteurs dans la complémentarité pour un programme d'appui au projet des bénéficiaires.

Les relations hommes-femmes constituent une priorité et ne doivent pas être négligées dans tout le processus. En effet, les jeunes filles et jeunes femmes ont besoin des jeunes garçons pour partager les faveurs qui leur étaient jusqu'ici réservées. Il s'agira en fait, à travers les stratégies développées et les moyens pour les développer, de faire comprendre que cela ne signifie pas une renonciation des jeunes garçons à certains privilèges mais, qu'une telle situation pourrait au contraire affecter positivement les activités au sein de l'A.S.C. grâce à la synergie qui va se créer et à l'amélioration du bien être des jeunes filles et jeunes femmes. Alors, la clarification de certains concepts comme la notion de

pouvoir qui prête souvent confusion dans l'esprit du commun des mortels mérite d'être posé. Le plus souvent, quand on parle de notion de pouvoir, on a tendance à se référer uniquement à une relation de subordination. Or, il existe d'autres formes de pouvoir privilégié dans les rapports hommes-femmes, il s'agit :

**du pouvoir de* : Un pouvoir qui est créateur et qui rend apte à accomplir les choses, l'essence même de l'aspect individuel du pouvoir : lorsqu'on a réussi à résoudre un problème, à comprendre le fonctionnement d'une chose ou à acquérir de nouvelles compétences.

**du pouvoir avec* : Collectivement les jeunes filles, jeunes femmes et garçons sentent qu'ils ont du pouvoir lorsqu'ils s'organisent et s'unissent dans la poursuite d'un but commun ou lorsqu'ils partagent la même vision.

du pouvoir intérieur : La force spirituelle et le caractère unique de chacun, qui rend véritablement fort. Il se fonde sur l'acceptation de soi même et le respect des autres.

L'approche Genre et Développement reconnaît très clairement l'importance d'augmenter le pouvoir des jeunes filles et jeunes femmes, néanmoins, il ne le considère pas en terme de domination mais plutôt «d'être capable». Il s'agit donc de la capacité des jeunes filles à développer leurs talents, à gagner la confiance en soi même afin d'obtenir le contrôle sur ces ressources importantes et non de dominer l'autre sexe.

BIBLIOGRAPHIE

AFARD, (2000). *Le Genre dans la Recherche en Afrique*, Echo Bulletin Trimestriel des Femmes Africaines pour la recherche et le Développement, octobre 2000 n° 5 Dakar.

Alder, A. (1989). *Journal des Africanistes*, la fillette amoureuse des masques : le statut de la femme chez les femmes Moundangs.

CCCI, AQOCI, (1991). *Math, Un autre genre de développement*, Ottawa, août.

COFDEF. (2002). *Femmes et accès aux pouvoirs de décisions pour une meilleure gouvernance : Repères et Bilan d'une intervention*, Thiès, Cofdef, 97 p.

Collectif des ONG et Associations de Femmes, (1998) *Rapport Bilan*. DaKar.

De Cauberg, L. (1988). cours « Empowerment », Université UFSIA Anvers, Belgique.

Diaw, A., & Touré, A. (1998) *Femmes Ethique et Politique*, Dakar, Fondation Friederich Ebert Stiftung, 65 p.

Diop, D. (1999). cours « Genre et Développement », UFSIA, Belgique.

Diop, M. D.(2001). *Cours sur les activités socio-éducatives* Section inspectorat 1ere année. INSEPS, Université Cheikh Anta Diop.

Document de stratégies de réduction de la pauvreté (2002) Ministère de l'économie et des finances DAKAR

Faye, N. N. (2002). Genre et Leadership : du Nouveau positionnement des Femmes dans les partis politiques. Mémoire de D.E.A UCAD Département Sociologie, 55 p.

Imam., Mama., & Sow. (1997) Gendering Social Science in Africa. Dakar, Council for Developpement Social in Africa (CODESRIA).

Mbaye, I. (2001). Etude descriptive des pratiques de leadership des hommes et des femmes qui enseignent l'éducation physique au Sénégal.

Ministère de la Femme de l'enfant et de la Famille. (1993) Femmes Sénégalaises à l'horizon 2015. Dakar MFEF.

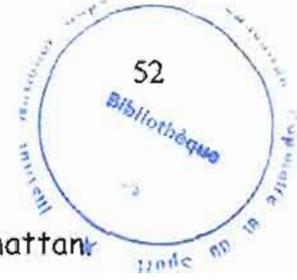
Ndiaye, M. P. (1998). l'ASC de quartier dans le contexte de la décentralisation au Sénégal, place et rôle, INSEPS, Dakar.

Ndoye, M. (2001). in Le Programme de Leadership pour les Jeunes, 158 pages Fondation Ford Dakar.

Oaklay, A. (1987). Sex Gender and Society, Aldershot, UR, Gower publishingco.

PANAF. (1996). Plan National d'action de la femme Sénégalaise 1997-2001

PNUD. (1995). La Persistance des inégalités dans le monde. NewYork Pnud



Sarr. F, (1998). L'Entreprenariat Féminin au Sénégal. Montréal : Harmattan

Thorndahl, M. (1997). Créativité, femmes et développement. Institut Universitaire d'Etude du Développement. Genève.

Youssoupha, M. (1999). Les femmes au cœur du changement de leur statut. Mémoire de Stage . UFSIA. Belgique.